REGION
HAUTS-DE-FRANCE
SÉANCE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 2026.00101

Réunion du 9 avril 2026

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
13493571
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 13/04/2026
Retour Préfecture : 13/04/2026

Exercice Budgétaire : 2026

Direction : DBIO

Fonction : 76 PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Thème : C02.01 Environnement

Objet : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt 2026 « La Protection civile face aux catastrophes naturelles ».

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 9 avril 2026, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1111-9,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu le contrat de plan État-Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027, signé le 9 janvier 2023,

Vu le Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) adopté par délibération n° 2020.00689 du 30 juin 2020 et approuvé par arrêté préfectoral du 4 août 2020,

Vu le Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) modifié adopté par délibération n° 2024.01525 du 21 novembre 2024,

Vu la délibération n° 2024.01087 du conseil régional du 20 juin 2024 actualisant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2025.01012 du conseil régional du 9 octobre 2025 adoptant la Feuille de route Eau 2025-2028 et le dispositif PREO (Préserver – Retenir – Évacuer – Organiser),

Vu la délibération n° 202501687 du conseil régional en date du 11 décembre 2025 adoptant la 2ème modification du Schéma régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) permettant d'intégrer les projets d'envergure régionale,

Vu la délibération n° 2023.01252 du conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la commission Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

CONSIDERANT :

- L'importance à agir et à adapter le territoire en réponse à l'urgence climatique notamment sur les sujets liés à l'eau ;
- La volonté de la Région de poursuivre et renforcer son action en tant qu'acteur et contributeur de la gestion équilibrée de la ressource en eau visant à « préserver, retenir et évacuer, organiser » ;
- Le rôle essentiel des associations agréées de sécurité civile dans l'assistance aux populations sinistrées, en appui des services publics de secours ;

- La volonté de la Région, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire incluant l'adaptation au changement climatique, de soutenir les dynamiques locales qui participent à la sécurité et à la résilience des habitants.

DECIDE

Par 140 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

- D'approuver le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « La protection civile face aux catastrophes naturelles », en faveur des associations de protection civile agréées au titre de la sécurité civile disposant d'une antenne en Hauts-de-France, pour l'année 2026 présenté en annexe,

- D'adopter les modalités de l'intervention régionale présentées ci-après en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

***Présents** (121) : Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Natacha BOUCHART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Nicolas CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Philippe CARON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DE RIGNÉ, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Madame Amel GACQUERRE, Madame Joëlle GARAULT, Monsieur André GENELLE, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Caroline MELONI, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gil METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.*

***Pouvoirs donnés** (47) : Monsieur Maxime CABAYE donne pouvoir à Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mabrouka DHIFALLAH, Monsieur Eric DONNAY donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES, Monsieur Eric DURAND donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Franck GONSSE donne pouvoir à Monsieur*

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13493571 *- Envoi Préfecture le* 13/04/2026 *- Retour Préfecture le* 13/04/2026

André GENELLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET donne pouvoir à Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Monsieur Fulvio LUZI, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Frédéric NIHOUS donne pouvoir à Monsieur Olivier PLANQUE.

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Christelle DELEBARRE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES, Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Dominique MOYSE, Madame Paulette JUILIEN PEUVION donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER, Monsieur Daniel LECA donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ, Madame Danièle PONCHAUX donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL, Monsieur Frédéric LEFEBVRE donne pouvoir à Madame Edith VARET.

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Madame Laurence BARA, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Émilie BOMMART donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Joëlle GARAULT, Madame Sarah FLAMANT donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Monsieur Philippe TORRE, Monsieur Alban HEUSÈLE donne pouvoir à Madame Nathalie BILLET, Monsieur Alexandre MAESEELE donne pouvoir à Madame Huguette FATNA, Monsieur Philippe THÉVENIAUD donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY.

Madame Marine TONDELIER donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN.

Monsieur Bernard BAUDE donne pouvoir à Madame Marie-Ange LAYER, Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Monsieur Loïc PEN, Madame Sandrine GOMBERT donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Serge MARCELLAK donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET.

***N'ont pas participé au vote** (28) : Monsieur Bruno BILDE, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Elodie CLOEZ, Monsieur Arnaud DE RIGNÉ, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Madame Sandra DELANNOY, Madame Karima DELLI, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Martin DOMISE, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Virginie FENAIN, Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Sandrine GOMBERT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Alexandre MAESEELE, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Caroline MELONI, Monsieur Gil METTAI, Madame Patricia PLANCKE, Madame Catherine QUIGNON, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Philippe THÉVENIAUD.*

***Absents** (2) : Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Adrien NAVE.*

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ

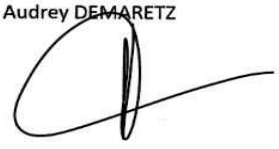

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13493571 *- Envoi Préfecture le* 13/04/2026 *- Retour Préfecture le* 13/04/2026

ANNEXE A LA DELIBERATION

Appel à Manifestation d'Intérêt

« La protection civile face aux catastrophes naturelles »

Date limite de dépôt des dossiers : 31 juillet 2026

sur la plateforme PAS de la Région, via le dispositif « PREO ».

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13493571 *- Envoi Préfecture le* 13/04/2026 *- Retour Préfecture le* 13/04/2026

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13493571 *- Envoi Préfecture le* 13/04/2026 *- Retour Préfecture le* 13/04/2026

La Région Hauts-de-France a adopté, par délibération n° 2025.01012 du 9 octobre 2025, la Feuille de route Eau 2025-2028 et le nouveau dispositif PREO (Préserver – Retenir – Évacuer – Organiser), qui fixe le cadre d'action régional en matière de gestion durable de la ressource en eau et de prévention des risques liés aux événements climatiques extrêmes.

Conformément à l'axe 3.3 « Préparer l'avenir » de cette feuille de route, et aux orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui fixe les objectifs régionaux en matière d'adaptation au changement climatique et de prévention des risques, la Région entend être aux côtés des acteurs opérationnels mobilisés dans les situations d'urgence et de crises liées au changement climatique.

Dans ce cadre, les associations de protection civile, mobilisées en appui aux services publics de secours, jouent un rôle essentiel en matière de proximité, d'assistance aux populations et d'appui aux collectivités lors des événements climatiques extrêmes.

Les interventions de ces associations reposent en grande partie sur la disponibilité de matériel opérationnel adapté. Or, le coût de ces équipements peut constituer un frein à l'équipement de certaines antennes locales.

Consciente de cet enjeu, et dans le prolongement direct des orientations adoptées dans la Feuille de route Eau 2025-2028, la Région souhaite renforcer son partenariat avec les associations de protection civile en apportant un soutien ciblé aux investissements matériels contribuant à la résilience des territoires face aux risques naturels.

Contribution du projet à la feuille de route Rev3

En informant et en sensibilisant les habitants et les acteurs locaux aux risques climatiques, et en consolidant les collectifs créés pour faire face aux crises après une catastrophe naturelle, ce projet contribue activement à la mise en œuvre de la feuille de route Rev3.

Il s'inscrit dans l'axe 8 « Approche globale sans visée sectorielle » de la feuille de route Rev3.

1. Objet

Renforcer les capacités d'intervention des associations de protection civile agréées au titre de la sécurité civile en cofinançant des investissements matériels adaptés aux situations de crise.

2. Bénéficiaires éligibles

Associations agréées au titre de la sécurité civile disposant d'une antenne en Hauts-de-France. Agrément préfectoral en cours de validité obligatoire.

3. Actions et dépenses éligibles

Matériel d'intervention : Pompes, groupes électrogènes, remorques, tentes, équipements d'éclairage ou de communication opérationnelle (radios, talkies-walkies, systèmes de transmission dédiés à la coordination des interventions), équipements des véhicules d'intervention.

Seules les dépenses d'investissement directement liées aux équipements mentionnés ci-dessus sont éligibles. Les dépenses de fonctionnement sont exclues.

4. Montant et taux d'aide

Subvention d'investissement dans la limite d'une enveloppe globale allouée à l'AMI de 60 000 €/an
Taux maximum : 50 %

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13493571 *- Envoi Préfecture le* 13/04/2026 *- Retour Préfecture le* 13/04/2026

5. Critères de sélection

Les projets seront appréciés au regard des critères suivants :
– l'adéquation de l'investissement proposé avec les missions opérationnelles de l'association et les risques naturels identifiés sur le territoire d'intervention ;
– les modalités de mutualisation, de coordination ou de complémentarité avec les services départementaux d'incendie et de secours et les acteurs locaux de la gestion de crise ;
– les garanties apportées par l'association en matière d'entretien, de stockage et de disponibilité du matériel ;
– l'implantation territoriale de l'association et sa capacité d'intervention effective en Hauts-de-France.

6. Instruction et versement

Dépôt sur la plateforme PAS de la Région, via le dispositif « PREO ».

Les dossiers de demande de subvention devront être déposés au plus tard le **31 juillet 2026**.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13493571 *- Envoi Préfecture le* 13/04/2026 *- Retour Préfecture le* 13/04/2026